

Compte rendu du deuxième Conseil d'École du jeudi 15 février 2018

Ouverture de séance : 18h30

Désignation du secrétaire de séance :

Membres présents : les représentants de la mairie : M. Laurence, maire de Saint Georges Montcocq, M. Talvats et M. Duchemin, adjoints

Les représentants des parents d'élèves : Mme Zekri, Mme Dennebouy, Mme Alexandre, Mme Sergent et M. L'Orphelin

L'équipe enseignante: Mme Hamelin, directrice, Mme Osmond, Mme Merdrignac, Mme Segovia, Mme Deschamps et Mme Jarry

Excusés:

Mme Loyer, Inspectrice de l'Éducation Nationale

- Ordre du jour :
1. Préparation de la rentrée 2018 : inscriptions
 2. L'accueil des TPS
 3. Le budget 2018
 4. Le suivi des travaux : mise à jour du DUER
 5. Le PPMS : sécurisation des espaces scolaires
 6. Le conseil école-collège et la liaison école-collège
 7. La restauration scolaire
 8. Les Projets pédagogiques
 9. La coopérative scolaire
 10. Les informations diverses

1 -Préparation de la rentrée 2018 : inscriptions en PS:

a) Évolution des effectifs : L'effectif actuel de l'école est de 113 élèves. 2 arrivées sont prévues à la rentrée des vacances d'avril en TPS (enfants déjà scolarisés ailleurs) et 1 départ en CM1 après les vacances d'avril.

b) prévision pour la rentrée 2018

Les prévisions pour l'année scolaire 2017-2018 sont les suivantes :

| NIVEAU | EFFECTIF |
|--------------|------------------|
| CM2 | 17 |
| CM1 | 20 |
| CE2 | 14 |
| CE1 | 17 |
| CP | 14 |
| GS | 13 |
| MS | 12 |
| PS | Prévision de 12 |
| TOTAL | Prévision de 119 |

Les prévisions en PS recueillies auprès des mairies et des parents : 5 PS issus des fratries et 7 nouvelles familles. C'est un effectif stable depuis 3 ans. Aucune répartition n'est envisagée à ce jour.

Les inscriptions à la mairie et à l'école se feront à partir du lundi 12 mars 2018.

Les modalités d'inscriptions seront distribuées aux familles et une information sera diffusée sur le site de l'école et à la mairie.

2- L'accueil des TPS:

L'école maternelle est un service gratuit pour les familles et qui accueille tous les enfants à partir de 3 ans. Elle est un cycle unique fondamental pour la réussite de tous de la petite section à la grande section.

La scolarisation des enfants de moins de trois est un dispositif particulier qui est développé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Depuis deux ans, des demandes de familles souhaitant scolarisés leur enfant de moins de trois sont faites à l'école. Ces familles souhaitent une scolarisation à temps complet.

La circulaire de 2012 rappelle que cette scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques et que cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle.

Cette scolarisation nécessite un projet d'accueil particulier, inscrit dans le projet d'école. Un projet qui doit être explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte : présence d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants...). Un accueil dans une classe maternelle comportant plusieurs niveaux est un avantage à la stimulation mais est un cadre non favorable à une prise en compte des besoins du jeune enfant.

Ce projet doit permettre d'établir des relations avec les parents qui doivent comprendre les attentes et les exigences de l'école et de la vie collective. Les horaires d'entrée et de sortie peuvent faire l'objet de dispositions particulières. Une organisation régulière doit être convenue avec les parents qui s'engagent à la respecter.

Concernant les inscriptions de TPS : une demande TPS a été faite. Aucune décision n'est prise à ce jour. Des aménagements de scolarité peuvent être discutés pour le bien être des enfants des TPS et PS qui n'auraient pas l'acquisition de la propreté , qui ont des difficultés à .

L'inscription en PS et TPS est soumise à la propreté. L'effectif des places disponibles est de 25 pour les TPS. Priorité date de naissance (plus **vieux des tous petits** *exemple* : mois de janvier à mars).

Pas de rentrée en cours d'année , c'est une rentrée en septembre.

L'objectif de l'équipe est de donner une priorité à l'accueil des PS.

3. Le budget 2018

Concernant le budget de fonctionnement, la demande de l'équipe enseignante est la même que l'année dernière : 8 500 euros dont 46 euros par élèves pour fournitures scolaires ; 1 906euros pour le photocopieur, 200 euros pour le fonctionnement de la direction ; 200 euros pour le matériel sportif ; 200 euros pour la BCD ; 200 euros pour le petit matériel informatique et 160 euros pour le papier.

Concernant la subvention transport, l'équipe enseignante demande la même somme allouée soit 2250 euros.

4. Le suivi des travaux : mise à jour du DUER

Le DUER est un document réalisé en 2009 mis à jour régulièrement. Le suivi du programme d'action a été mis à jour le 8 février 2018.

Le problème de la conformité des lits du dortoir : une réflexion est engagée autour de l'aménagement des vestiaires du terrain de sport et qui devrait aboutir en 2019.

Des consignes de sécurité sont données auprès des enfants concernant l'usage de l'escalier menant à la classe de CM1-CM2 (ne pas courir, utiliser la rampe, descendre en fil indienne, ne pas bousculer).

La place de stationnement handicapée a été réalisé en décembre 2017 et est utilisée par une famille pour son enfant en situation de handicap et scolarisé en maternelle.

5. Le PPMS et la sécurisation des espaces scolaires

Le major Vildey, référent sureté, est venu réalisé le diagnostic sureté à l'école le jeudi 18 janvier 2018 en

présence de M Duchemin dans le cadre du plan vigipirate.

Des exercices sont réalisés dans l'année :

Dans le cadre du PPMS , un exercice de confinement a été réalisé fin novembre.

Dans le cadre du plan vigipirate, deux exercices :

- un exercice « se cacher » a été réalisé avant les vacances de la Toussaint. Un scénario a été élaboré. Lors de l'exercice des points sont à voir : temps de réaction, attitude silencieuse des élèves, le degré de dissimulation, le signal d'alerte identifié et la zone de confinement.

- un exercice « s'échapper » sera réalisé après les vacances d'hiver. Un scénario a été élaboré. Lors de l'exercice, des points sont à voir : temps de réaction, attitude silencieuse des élèves, le signal d'alerte identifié et la zone de rassemblement identifiée et la connaissance de l'environnement de l'école.

Les mesures mises en place :

- fermetures des portails et portes d'entrées en élémentaire et en maternelle
- vigilance des enseignantes
- installation de visiophones en novembre 2017,
- installation d'un système d'alerte bien distinct des systèmes d'alerte incendie et déclenchement du PPMS
- système ouverture/fermeture des portails

Les solutions nécessaires :

-installations de film miroir sur les fenêtres au rez de chaussée

6. Le conseil école-collège

Le conseil école-collège a une présidente conjointe assurée par Mme Villain Catherine (professeur de français au collège Lavalley) et M Hamelin Jean-Marc (directeur école d'Agneaux). Le conseil se réunit deux fois dans l'année.

Il a des missions pédagogiques :

- Éviter une rupture pour l'élève entrant au collège
- Remédier aux incohérences dans les apprentissages
- Atténuer le cloisonnement entre les enseignants de l'école et les enseignants du collège
- Réfléchir à l'harmonisation des pratiques

Le conseil décide des actions :

- création d'une plaquette de la maternelle au lycée sur l'agglomération de Saint-Lô
- Définir ce qui est attendu du conseil de cycle 3 : assurer la liaison école-collège. Le conseil de cycle3 prévoit deux rendez-vous pour un défi en sciences et technologie. Une séance commune de recherche avec une classe de sixième en technologie et une après-midi de rencontre des écoles du secteur et des classes de sixième autour d'une exposition des réalisations des défis. Les écoles sont invitées à participer au cross du collège. Une journée d'intégration des CM2 aura lieu le jeudi 14juin 2018.
- Définir des axes de travail pour un stage inter-degré (1 journée) : l'implication et la motivation des élèves

7. La restauration scolaire

A la fin du conseil d'école exceptionnel de janvier, les représentants des parents ont rencontrés M Laurence, le Maire pour faire remonter des problèmes concernant la cantine. A la suite de cette réunion, un groupe s'est constitué, composé de deux représentantes, Mme Zekri et Mme Sergent, du personnel de la cantine et de Monsieur Laurence et M Talvast qui ont été observé. Certaines réclamations sont pertinentes.

Deux réunions ont eu lieu depuis janvier. Des décisions ont été prises et un premier bilan peut être dégagé :

- un aménagement du temps de travail d'une stagiaire actuellement présente sur l'école dans le cadre de sa formation au CAP petite enfance. Son rôle est de réguler. Sa présence apporte un vrai plus. L'effet est positif sur l'ambiance plus détendue. Son stage se terminant début avril, c'est dans un autre cadre, que cet emploi pourrait

être prolongé car il y a une volonté de pérenniser la présence d'une troisième personne.

- Le personnel est inscrit sur des formations et sont en liste d'attente

- le personnel a soulevé un problème de fatigue lié au bruit. Elles porteront des bouchons pour atténuer le bruit.

8. Les projets et bilans: sorties pédagogiques, sorties culturelles et rencontres sportives :

Sorties culturelles

Les aventures du prince Ahmed, le mardi 30 janvier 2018 du CP au CE2

Louis XIV et ses arts, le vendredi 23 février 2018, la classe de CM1-CM2

demande refusée auprès du Normandy pour un spectacle adressé au cycle 1

sorties pédagogiques:

sortie autour de la haie bocagère, 2 séances en mai de la GS au CE2

sortie autour de la programmation le mercredi 21 février, la classe de CE2

sortie autour des archives avec Dominique Briand, professeur à l'ESPE, les classes de CE2 et CM1-CM2

sortie avec deux nuitées : 3 séances de char à voile, une visite à Ludiver du lundi 23 au mercredi 25 avril 2018, classe de CM1-CM2

Rencontres sportives :

Course longue le jeudi 22 février, classe CM1-Cm2.

Rencontre athlétisme en juin, classe de GS-CP

sécurité piéton, début avril, classe de CM1-CM2

Les manifestation :

carnaval le jeudi 19 avril 2018

spectacle de fin d'année le vendredi 22 juin 2018

8. Présentation des comptes de la coopérative:

Le montant de la coopérative s'élève à 5 879,60 € relevé au 6 février 2018.

Des partenaires financiers :

La mairie subventionne les transports : 2 250€

L'APE : 15€ par enfant, 100€ par classe à Noël et des aides financières pour les projets pédagogiques (3 séances de char à voile pour la classe de CM)

9. Informations diverses

La visite médicale des GS à l'entrée au CP ne sera plus assurée par l'infirmière du collège.

Questions posées au conseil d'école par les familles :

- Etant donné que l'école est située de part et d'autre de la rue, est ce qu'il pourrait y avoir quelqu'un chargé de faire traverser les enfants ? Il n'y a pas de personnel. C'est à réfléchir
- La classe de GS-CP de Mme Segovia peut-elle bénéficier d'une ATSEM ? M Talvast étudie la possibilité d'augmenter le temps d'ATSEM
- Les manteaux de la classe de CP-CE1 sont exposés au froid, une maman a demandé à la maîtresse à ce qu'il soit rentré au chaud, ce qui ne satisfait pas des familles car les manteaux sont entassés soit sur les tables soit par terre le midi et ces familles craignent les poux. Un portant va être acheté.

La séance est levée à 20h00

Fait à St Georges Montcocq, le 29 mai 2018

La secrétaire de séance, représentante des parents d'élèves

Mme Dennebouy Cécile

La directrice de l'école

Madame Hamelin Karine